

District de la Sarthe de Football



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SENIORS

Saison 2021 - 2022

Procès-verbal N° 15 du 12/03/2022



Président de commission	Jacky MASSON
Secrétaire de Séance	Raymond POULAIN

Raymond POULAIN	Présent	Marcel LANDAIS	Excusé
Jacky MASSON	Présent	Lionel MONTAROU	Présent
Bernard GUEDET	Présent	Vincent GARNIER	Excusé
Yannick GLOAGUEN	Excusé	Gérard NEGRIER	Présent
Xavier AUBERT	Excusé		

Préambule :

M. Raymond POULAIN, membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Jacky MASSON, membre du club de CHATEAU DU LOIR CO (501898), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Bernard GUEDET, membre du club de MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Yannick GLOAGUEN, membre du club de ROEZE US (525934), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Marcel LANDAIS, membre du club de LOUE CA (502270), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Lionel MONTAROU, du club de LA CHAPELLE ST REMY (502154), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Vincent GARNIER, CTD du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Gérard NEGRIER, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Xavier AUBERT, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Les clubs peuvent faire appel des décisions de la commission, en adressant leur appel par lettre recommandée ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception (télécopie, courrier électronique du club, remise en mains propres...) dans un délai maximal de 7 jours à compter du lendemain de la date d'envoi de la décision contestée ; les frais de dossier d'appel de 250 € sont portés sur le compte du club si l'appel est rejeté (art. 188 à 190 des R.G. L.F.P.L.).

1. PROCES VERBAL

La commission valide le PV N° 14 du 23/02/2022.

2. HOMOLOGATION DES RESULTATS DES COMPETITIONS SENIORS MASCULIN

La commission homologue les résultats des rencontres comptant pour les championnats et coupes du District Seniors jusqu'au 6 mars 2022 inclus, sous réserve des dossiers en cours.

3. VALIDATION DES FORAITS

1. Application de l'article 10 alinéa 2 des RG LFPL : match perdu par forfait (score 3-0 : - 1 point)
2. Application d'une amende selon les dispositions financières du D72 (D1 : 65€ ; D2 : 35€ ; D3 : 32€ ; D4 : 16€ ; Challenge du district : 25€ ; coupe du district : 32€)

Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
Division 3 Seniors M / 1	G	502019	Precigne U.S. 2	FM 23684815	50926.2 27/02/2022
Division 4 Seniors M / 1	C	500351	La Ferte V.S 3	FM 23746918	53848.2 27/02/2022
		502156	Tuffe S.C. 2	FM 23746906	53836.2 06/03/2022
		522685	Ent Le Luart 2	FM 23746921	53851.2 27/02/2022
Division 4 Seniors M / 1	D	511348	Ent Aubigne Vaas 2	FM 23694948	52198.2 27/02/2022

4. BILAN DES REUNIONS DES CLUBS

- D1-D2 : **31 clubs présents** (sur 70 convoqués)
- D3-D4 : **24 clubs présents** – 6 excusés (sur 116 clubs convoqués => sachant que certains viennent pour la réunion du 1^{er} car équipe 1 en D1 ou D2)

La commission a présenté (en rappel) les conditions de montées et descentes pour la saison 2022-2023 en fonction de la restructuration de la pyramide des compétitions seniors.

La majorité des questions des clubs en pré-réunion portait déjà sur ce sujet.

5. SITUATION CLUBS

- **Situation du club du FC JOUE LA GUIERCHE :**

Objet : demande à être mis en inactivité partielle seniors afin de pouvoir repartir la saison prochaine en seniors plus facilement.

La commission propose au Comité Directeur, la mise en inactivité partielle pour la catégorie senior du club du FC Joué la Guierche.

- **Audition du club de l'AS Mulsanne Téléché**

A l'initiative de la commission, une audition libre a eu lieu pour évoquer la situation de l'équipe 3 de l'A.S. Mulsanne Téléché.

Etaient présents :

M. PARIS Franck, vice-président, licence n°1676011008

M. NOUGANGA Joël, dirigeant, licence n°2545409540,

Absents excusés :

M. BONNEAU Nicolas, président, licence n°1620313758

M. CAMARA Cheick Ben, capitaine de l'équipe, licence n° 9603246638

6. ETUDE DES DOSSIERS

Match n° 23697750- D2B - Dollon O.S. 1 - Le Mans Glonnières 2 du 06/02/2022

Objet : Match arrêté à la 86^{ème} minute (score 3-2)

La commission,

- Prend connaissance de l'ensemble des pièces du dossier ainsi que de la notification de la commission de discipline du 03.03.2022 -

Pour l'équipe de Dollon O.S. 1 :

- Attendu que le match n'a pas été à son terme (match arrêté à la 86^{ème} minute par l'arbitre de la rencontre), la commission retient l'article 24, alinéa V du règlement des championnats régionaux et départementaux seniors masculins 2021-2022 -
- Compte tenu du non-respect de la police des terrains de la part de l'équipe recevante, la commission décide de **donner match perdu par pénalité (0-3 ; -1 point) à l'équipe de Dollon O.S. 1** en application de l'article 200 des règlements de la L.F.P.L.
- La commission porte au débit du club de Dollon O.S. une amende de 85.00€ en application des annexes et tarifs des mêmes règlements.

Pour l'équipe de Le Mans Glonnières 2 :

- Attendu que le match n'a pas été à son terme (Match arrêté à la 86^{ème} minute par l'arbitre de la rencontre), la commission retient les articles 24, alinéa V et 26, alinéa 6 du règlement des championnats régionaux et départementaux seniors masculins 2021-2022.
- Attendu que l'équipe du Mans Glonnières 2 a quitté le terrain et refusé d'y revenir, contraignant l'arbitre à arrêter cette rencontre, la commission décide de **donner match perdu par forfait (3-0 ; -1 point) à l'équipe du Mans Glonnières 2** -

- La commission porte au débit du club de Le Mans Glonnières, une amende de 35.00€ en application des annexes et tarifs des mêmes règlements.

En outre, la commission porte les frais de dossier (35.00€), à partager au débit des 2 clubs en application des annexes et tarifs des mêmes règlements.

Match n° 23746818 - D3B - Tuffé SC 1 - Sillé le Philippe CS 1 du 27/02/2022

Objet : Match arrêté à la 54^{ème} minute (bagarre)

La commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier -
- Constate que le dossier est en cours de traitement par la Commission de Discipline -
- Dans l'attente des attendus de la Commission de Discipline, met sa décision en délibéré.

Match n° 23695462- D3D - Coulongé F.C. 1 - Mansigné U.S. 2 du 27/02/2022

Objet : Match non joué (Procédure COVID, 4 cas positifs annoncés par le club de Coulongé F.C.)

La commission,

- Prend connaissance des mails des clubs de Coulongé FC et Mansigné US -
- Décide d'envoyer un dernier courrier de rappel au club du FC Coulongé afin que celui-ci transmette au district les documents médicaux attestant de la positivité de leurs 4 joueurs et ceci dans un délai de 7 jours à compter de la date d'expédition du courrier du secrétariat du district.
- A défaut, la commission décidera des suites à donner à ce dossier.

Match n° 23683558 - D3E - Le Mans Cheminots CS 1 - Mulsanne Teloche AS 3 du 27/02/2022

Objet : Match arrêté à la 64^{ème} minute par l'arbitre officiel

La commission,

- Prend connaissance de l'ensemble des pièces du dossier -
- Constate que ce dossier est soumis à Instruction -
- Dans l'attente, met sa décision en délibéré.

Match n° 23728897 -D4D - Challes GD Lucé US 2 - Val du Loir FC 3 du 06/03/2022

Objet : Réclamation de l'US Challes GD Lucé sur la qualification des joueurs du FC Val du Loir 3.

La commission,

- Prend connaissance du mail du 7 mars 2022 du club de l'US Challes -
- Constate qu'aucune réserve ne figure sur la feuille de match, en conséquence, valide le dossier en réclamation -
- La juge recevable sur la forme et étudie le fond -
- Après contrôle du match antérieur de l'équipe 2 du FC Val du Loir, constate qu'aucun joueur ayant participé à cette rencontre, ne figure sur la feuille de match du match de D4D Challes GD Lucé US 2 - Val du Loir FC 3 du 06/03/2022 -
- En conséquence, la commission valide le résultat acquis sur le terrain.
- Impute les frais de dossier (35.00€) au club de Challes GD Lucé US.

7. MISE A JOUR CALENDRIER

Match	Ancienne date	Nouvelle date
Division 1 Seniors M / 1	Poule A	1
23694695 52118.1 581305 Val Du Loir Fc 1 - 500351 La Ferte V.S 2	23/01/2022	18/04/2022 RP 15H
23694715 52138.1 530471 St Saturnin Mi. F.C. 2 - 525934 Roeze Voivres U.S. 1	23/01/2022	27/03/2022 RP 15H
23694717 52140.1 500351 La Ferte V.S 2 - 501898 Chateau Du Loir C.O. 1	27/03/2022	26/05/2022 RP 13H
23694718 52141.1 509947 Ecommoy F.C. 2 - 581305 Val Du Loir Fc 1	23/01/2022	27/03/2022 RP 15H
23694721 52144.1 502410 St Mars La Briere Us 1 - 501978 Beaumont S.A. 2	23/01/2022	27/03/2022 RP 15H
23695138 52312.1 537568 St Corneille F.C. 1 - 502035 Le Lude J.S. 1	23/01/2022	27/03/2022 RP 15H
Division 1 Seniors M / 1	Poule B	2
23688970 51327.1 511708 Change C.S. 2 - 502154 La Chap. St Remy U.S 1	23/01/2022	27/03/2022 RP 13H
23688971 51328.1 502267 Brulon Apb Fc 2 - 502547 St Jean D'Asse A.S. 1	23/01/2022	27/03/2022 RP 13H
23688982 51263.2 502504 Bouloire U.S. 1 - 502267 Brulon Apb Fc 2	30/01/2022	17/04/2022 RP 15H
23689613 51426.1 502081 Conlie U.S. 1 - 502504 Bouloire U.S. 1	23/01/2022	27/03/2022 RP 15H
23689663 51451.1 518740 Ruaudin A.S. 1 - 537637 Cormes C.O. 1	23/01/2022	27/03/2022 RP 15H
23693332 51777.1 501980 Mamers S.A. 2 - 531054 Clermont Creans A.S 1	23/01/2022	27/03/2022 RP 15H
Division 2 Seniors M / 1	Poule A	3
23681908 50255.2 525931 Tennie St Symph. U.S 1 - 530471 St Saturnin Mi. F.C. 3	20/02/2022	27/03/2022 RP 15H
Division 3 Seniors M / 1	Poule A	7
23687138 51044.2 524519 La Bazoge F.C. 2 - 524231 Gesnes F.C. 1	13/03/2022	27/03/2022 RP 15H
Division 3 Seniors M / 1	Poule C	9
23689742 51466.2 502231 Lombron Sp. 2 - 537637 Cormes C.O. 2	13/03/2022	27/03/2022 RS 13H
Division 3 Seniors M / 1	Poule E	11
23694842 52153.2 553698 Usap 3 - 518740 Ruaudin A.S. 2	13/03/2022	27/03/2022 RP 15H
23694843 52154.2 515078 Monce En Belin E.S. 3 - 525934 Roeze U.S. 2	13/03/2022	27/03/2022 RP 13H
Division 4 Seniors M / 1	Poule A	14
23747283 53988.2 518809 Courgains G.S.I.S. 2 - 525932 Moulins F.C. 2	13/03/2022	27/03/2022 RP 15H
Division 4 Seniors M / 1	Poule B	15
23747415 54053.2 532961 Aigne A.C. 2 - 540350 Degre F.C 2	13/03/2022	27/03/2022 RP 13H
Match	Ancienne date	Nouvelle date
Division 4 Seniors M / 1	Poule G	20
23747878 54121.2 527721 Louplande F.C. 2 - 523869 Yvre Le Polin Us 2	13/03/2022	27/03/2022 RP 15H

8. TIRAGES 8èmes de FINALE COUPE ET CHALLENGE DU DISTRICT

Tirages des 8èmes de finale au siège du District : le mercredi 30 mars 2022 à 19h00 (une invitation va être envoyée aux clubs, Intersport, Famille Sepchat)

La commission valide cette date, le lieu et les invitations à transmettre.

9. ANALYSE DYSFONCTIONNEMENTS F.M.I.

La commission constate qu'aucun dysfonctionnement FMI afférent à l'article 28 de nos règlements n'a été retenu jusqu'au 06/03/2022.

Prochaine réunion prévue :
23/03/2022

Le président de la C.D.O.C.
Jacky Masson



Le secrétaire de séance
Raymond Poulain

